

Hélène FOURVEL-PELLETIER  
Candidate Europe Ecologie Les Verts  
dans la 4<sup>ème</sup> circonscription du Puy de Dôme  
10 bis chemin des Jodannes  
63500 ISSOIRE

Clermont-Ferrand le 31 mai 2012,

Association France Palestine Solidarité 63  
Maison de l'Oradou  
88 rue de l'Oradou  
63000 Clermont-Ferrand

Madame, Monsieur

En réponse au courrier du 23 mai 2012 de l'AFPS, les candidats aux législatives du Puy de Dôme d'Europe Ecologie les Verts se sont concertés pour vous exposer les mesures qu'ils souhaitent prendre pour une paix digne et durable entre Israéliens et Palestiniens.

Comme vous le savez, notre organisation politique, les Verts, puis EELV milite depuis longtemps à vos côtés sur la question palestinienne et à l'Assemblée nous seront fidèles à notre engagement pour mettre un terme au drame palestinien qui voit maintenant des populations vivre dans des camps de réfugiés depuis trois générations.:

#### 1- Demande de sanctions contre Israël :

Israël refuse depuis des décennies de se soumettre aux règles les plus élémentaires du droit international. Ce sont ainsi plus de 30 résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU qu'Israël a refusé ou refuse encore de respecter, attitude pour le moins paradoxale de la part d'un état créé par une résolution des Nations unies. Chaque jour, avec la colonisation, ce sont les conventions de Genève qui sont violées. En juillet 2004, la Cour internationale de justice (CIJ) demandait à Israël de détruire le mur construit en Cisjordanie : le mur est toujours là, et continue de s'étendre... Le respect de ces résolutions et de ces conventions est la seule voie possible vers une paix réelle, où le droit et la justice seraient des principes intangibles et non pas, comme c'est le cas à l'heure actuelle, des objets de négociation.

-C'est pourquoi nous demanderons à l'ONU de mettre en œuvre des sanctions contre le refus d'Israël de respecter le droit international

-Le texte visant à suspendre l'accord d'association UE Israël voté à l'initiative du Groupe Vert au Parlement Européen n'a pas été appliqué. Une sénatrice Verte a demandé pour la première fois au Sénat de refuser l'application des accords de coopération pour non respect de la clause des droits de l'homme. La majorité sénatoriale de l'époque avait voté contre cette demande.

Nous réitérerons par nos groupes à l'Assemblée et au parlement cette demande de sanction.

## 2- Reconnaissance d'un Etat Palestinien et admission à l'ONU

La Palestine, membre à part entière de l'UNESCO, doit être admise à l'ONU

Depuis 1977, les Nations Unies célèbrent, le 29 novembre de chaque année, la journée internationale de solidarité avec la Palestine. Cette année encore le Secrétaire Général des Nations Unies déclare : « Soixante quatre ans jour pour jour, l'assemblée générale adoptait la résolution 181 prévoyant la partition du territoire sous mandat en deux États. La création d'un État palestinien, vivant aux côtés d'Israël dans la paix et la sécurité, n'a que trop tardé. »

Pour autant, la demande d'admission de la Palestine comme 194<sup>ème</sup> État des Nations Unies n'a pas obtenu une réponse positive de la part du Comité d'admission du Conseil de Sécurité. Les États-Unis ont menacé d'user de leur droit de veto et les pays européens ont été incapables de définir une position commune. Le gouvernement français a même utilisé son influence pour faire pression sur les représentants palestiniens afin qu'ils limitent leur demande au statut de membre observateur.

Nous réaffirmons le droit des Palestiniens à un État souverain à part entière dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale.

## 3- Demande d'un droit de réparation

L'accord politique entre les deux États devra également régler la question des réfugiés palestiniens. Chacun sait que le droit de retour ne pourra s'exercer dans sa réalité pleine et entière. Il faut donc la considérer comme une question de principe qui doit reconnaître la responsabilité d'Israël dans la spoliation et l'expulsion des palestiniens de leur terre et donc se traduire par un droit de réparation légitime.

## 4- Faire pression pour libérer les prisonniers politiques palestiniens

Nous avons assisté au témoignage de Salah Hamouri à Beaumont et Clermont qui nous a rappelé l'urgence de trouver une issue digne et humaine à l'emprisonnement actuel arbitraire des Palestiniens dont 2000 d'entre eux mènent depuis le 17 avril une grève de la faim et mettent en danger leur propre vie.

Pour demander l'amélioration de leurs conditions de détention et la fin de l'arbitraire des arrestations, notre organisation politique a déjà demandé au gouvernement français d'intervenir auprès du gouvernement israélien, et appelé tous ses élu-e-s et ses parlementaires à ne pas manquer d'interpeller les autorités israéliennes à l'étranger: la fin des mesures d'isolement, l'accès à l'information et à la presse pour tous, l'autorisation des visites, l'arrêt de la pratique de l'« arrestation administrative » qui touche aujourd'hui 320 personnes sans qu'aucune charge ne soit retenue à leur encontre, l'accès aux soins ...c'est-à-dire le respect des droits humains. Nous serons prêts, à l'Assemblée, à faire pression pour obtenir la libération des prisonniers politiques palestiniens.

## 5- Mettre fin au blocus de Gaza

Le blocus de Gaza est une impardonnable injustice envers la population civile. Nous ne pouvons plus continuer simplement à assister une population qui souffre, financer des infrastructures pour améliorer les conditions de vie et laisser se perpétuer l'enfermement terrestre, maritime et aérien de toute une population civile. Le contrôle de nappes aurifères est par ailleurs inacceptable, laissant la population gazaouis rationnée en eau de façon très insuffisante.

Le temps presse. Les député-e-s EELV mettront en œuvre tous les instruments juridiques pour le respect de toutes les dispositions prises par l'Union européenne afin d'obtenir que toutes les déclarations soient enfin suivies d'actes.

Au sein de l'Union européenne comme en France, la cohérence des politiques est une priorité. L'UE est un très grand partenaire commercial d'Israël et l'accord d'association Israël-UE un levier politique et économique pour faire bouger les lignes. Toutes les dispositions de l'accord doivent être respectées. Les droits de l'homme ne doivent pas être laissés de côté au profit des droits de l'homme d'affaires.

Il faut demander la suspension de l'accord d'association tant qu'Israël ne respecte pas le droit international et la IVe convention de Genève. Ceci est valable pour exiger la levée du blocus comme pour l'arrêt de la colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem –Est.

Par ailleurs, plusieurs responsables d'Europe Ecologie les Verts ont participé à la flottille pour Gaza en 2011, d'autres, dont des députés européens, sont venus à Gaza pour protester contre ce déni de droit. Nous continuerons à intervenir, tant au niveau du Parlement européen qu'au niveau de l'Assemblée Nationale

## 6- Mesures concernant l'importation des produits des colonies

Si généralement l'Union européenne condamne dans ses déclarations les violations du droit international commises par Israël dans le cadre du conflit, elle ne tire aucune conséquence juridique concernant par exemple sa non mise en œuvre de l'article 2 de l'accord d'association. Le groupe Vert du parlement européen dans la mandature antérieure s'est prononcé pour un gel de l'accord d'association tant qu'Israël ne respecte pas les engagements pris.

A l'Assemblée, nous nous engageons à renforcer les contrôles douaniers, puisqu'ils s'exercent au niveau national, sur les produits provenant d'Israël ; en suivant d'ailleurs l'ensemble des recommandations du rapport des Consuls européens à Jérusalem en 2011.

Nous nous prononçons pour que la promotion des droits de l'homme, considérée comme un des objectifs de l'Union, soit appliquée à la lettre dans toutes les politiques de l'Union, y compris dans sa politique commerciale. Les produits issus des colonies devraient par conséquent ne pas être exportables sur le marché européen.

Par ailleurs, les violations des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés constituent une violation de l'article 2 de l'accord d'association. Une procédure pour non-respect de la clause devrait de fait être initiée par la

Commission européenne, gardienne des Traités, ou conformément à l'article 79 de l'accord, par le Conseil qui, en tant que partie à l'accord, peut si l'autre partie « *n'a pas satisfait à une obligation découlant du présent accord, prendre les mesures appropriées* ». Cependant, force est de constater l'inaction de la Commission que nous devons dénoncer.

A notre avis, la campagne citoyenne menée en France et dans d'autres pays européens contre les entreprises qui travaillent dans les colonies est juste. Ex de Veolia et Alstom participant à la construction et à la gestion du tramway qui relie Jérusalem et certaines colonies. Cette construction progresse sur un territoire en dehors de toute légalité. Elle viole non seulement la Convention de Genève, mais également les résolutions du Conseil de sécurité qui s'est prononcées contre l'annexion des territoires palestiniens en Cisjordanie.

De la même manière, la lutte contre la cession d'une partie du port de Sète à l'entreprise israélienne Agrexco, qui travaillait dans les colonies, était appuyée par les écologistes et les élus EELV du conseil régional. Aujourd'hui cette entreprise est en liquidation judiciaire et ne viendra pas en France.

Nous considérons que toutes les campagnes de la société civile pour la moralisation du commerce international sont fondamentales. Elles ont donc notre appui. Nous nous engageons à faire en sorte que les entreprises qui participent aux activités de colonisation ne puissent pas avoir de contrats avec l'Etat français.

#### 7- Transparence dans la coopération, contrôle des ventes d'armes :

Les écologistes se prononcent résolument pour une politique cohérente qui mette en accord les déclarations et les actes. On ne peut pas se prononcer contre la politique de colonisation de la Cisjordanie et contre le blocus de Gaza, et continuer à aider l'économie d'Israël. On ne peut pas se déclarer pour des négociations en vue d'une paix dans la région et continuer à vendre des armes à Israël (qui possède déjà une des armées les plus puissantes du monde).

Les écologistes à l'Assemblée sont favorables d'une manière générale à une régulation et une moralisation du secteur de l'armement et de la coopération militaire. Il s'agira de renforcer le contrôle des ventes d'armes par la représentation nationale et de rendre l'information plus transparente dans la coopération militaire. Les armes françaises ne doivent plus servir à faire la guerre dans d'autres régions du monde.

Ces principes de régulation, de transparence et de débat démocratique en matière militaire seront nos objectifs. Ceci vaut pour la coopération militaire avec Israël comme avec les autres pays du monde.

Par ailleurs, nous militerons pour une reconversion à terme de l'industrie d'armement conventionnel et nucléaire.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.